

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
079-217900240-20230606-20230602-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 6 juin à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 mai 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 12  
Votants : 14  
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU  
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU  
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY  
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE  
Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES  
TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RUE DU PARADIS AU CLATREAU  
(délibération n° 2023-06-02)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif 2023,  
Considérant la vitesse élevée des véhicules rue du Paradis,  
Considérant le coût de 5 727,10 € HT, soit 6 872,52 € TTC pour la mise  
en place d'un plateau ralentisseur rue du Paradis au Clatreau,  
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 5,6 % du montant des  
travaux, soit 320,72 € HT (384,86 € TTC),

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter une  
subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation de la rue  
du Paradis au Clatreau et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence  
ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout  
document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de  
subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,  
Pascal LEFEVRE

